

18 ANNONCES LÉGALES

Mercredi 25 avril 2018

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lelegales@estrepublikain.fr

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1,82€ HT pour l'année 2018.

Avis publics



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Préfète du Territoire de Belfort

Approbation du plan particulier d'intervention des bassins d'écrêtement de la Rosemontoise Barrages de Grosognagny

Le plan particulier d'intervention des bassins d'écrêtement de la Rosemontoise - Barrages de Grosognagny est approuvé en date du 4 avril 2018 par M^{me} la Préfète du Territoire de Belfort.

Ce document est établi en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement, conformément à l'article R 741-18 du Code de la sécurité intérieure.

Les dispositions de ce plan s'appliquent sur les communes de Grosognagny, Chauv, Rhoie, Valdoie et Belfort.

Le plan particulier d'intervention est mis à la disposition du public :
 - à la préfecture du Territoire de Belfort, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
 - en mairie de Grosognagny, Chauv, Rhoie, Valdoie et Belfort, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
DREAL

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC du projet d'arrêté établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le présent projet d'arrêté est mis à disposition du public entre le mercredi 9 mai et le vendredi 6 juin inclus selon les dispositions de l'article L123-19 du Code de l'environnement.

Le projet d'arrêté définissant le programme d'actions régional nitrates ainsi que les documents l'accompagnant : le rapport d'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité Environnementale seront sur les sites Internet des services de la DREAL et de la DRAAF et consultables sous forme papier :
 - pour le site de Dijon, situé 21, boulevard Voltaire, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30 ;
 - pour le site de Besançon, situé 17 E, rue Alain-Savary, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi) sauf les 10, 11 et 21 mai 2018 où la DREAL est fermée.

Le public est invité à faire valoir ses observations jusqu'au 8 juin 2018, selon les modalités suivantes :
 - par voie électronique à l'adresse suivante : participation-par-nitrates-bfc@developpement-durable.gouv.fr ;
 - par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : DREAL Bourgogne-Franche-Comté, SBEP, à l'attention de M^{me} Adeline PRIRON-NEAU, TRM18 - Technologie Microtechnique et Scientifique, 17 E, rue Alain-Savary, CS 31269, 25005 Besançon cedex.

Publicités juridiques

SMC Sylvie MARCON-CHOPARD
 10, rue Reiset, 90000 Belfort
 Tél. 03.84.90.45.10, fax : 03.84.90.45.14, avocat@avocat-chopard.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN 1 LOT

Lundi 4 juin 2018 à 14 h 30, au tribunal de grande instance de Belfort, palais de justice, 9, place de la République, 90000 Belfort, tel. 03.84.58.53.00, il sera procédé à la vente d'un bien immobilier, situé sur la commune de Belfort :

Un appartement T3 au 4^e étage gauche (sans ascenseur), sis 3, rue Léon Gambetta - Superficie totale : 47,60 m².
 Cadastres section BL n° 146, lot n° 9.

Un règlement de copropriété a été dressé selon acte de M^{re} WELFELE-PICHELIN, notaire à Delle, le 28 août 2010, publié à la publicité foncière de Belfort le 16 septembre 2010, référence 2010/3128.

L'appartement est incoupé au jour du procès-verbal descriptif.
 Mise à prix : 90.000 euros (quatre-vingt-dix mille euros).

Dans l'hypothèse où la mise à prix ne serait pas couverte, elle pourrait être baissée, immédiatement et sans nouvelle publicité, d'un quart, puis de moitié. Les enchères ne peuvent être inférieures à la somme de mille euros (1.000 €).

Date et heure de visite : organisée par la SCP ANTOINE-PERRIN, huissiers de justice associés, 14, rue Emile-Zola, 90000 Belfort, le vendredi 10 jours avant la vente, soit le vendredi 25 mai 2018, sur une plage horaire de deux heures, soit de 14 h 30 à 16 h 30.
 Contacter l'étude au préalable (tél. 03.84.28.03.86).

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de Belfort, les frais étant supportés par l'adjudicataire, en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le tribunal de grande instance de Belfort sous le n° 18/00006 et auprès de M^{re} Sylvie MARCON-CHOPARD, avocat au barreau de Belfort, y demeurant 10, rue Reiset.

Sylvie MARCON-CHOPARD
 Avocat
 884800009

SMC Sylvie MARCON-CHOPARD
 10, rue Reiset, 90000 Belfort
 Tél. 03.84.90.45.10, fax : 03.84.90.45.14, avocat@avocat-chopard.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN 1 LOT

Lundi 4 juin 2018 à 14 h 30, au tribunal de grande instance de Belfort, palais de justice, 9, place de la République, 90000 Belfort, tel. 03.84.58.53.00, il sera procédé à la vente d'un bien immobilier suivant :

Un ensemble immobilier situé sur la commune de Mézières (90120), 10 B, rue de Feschelles-Château, comportant deux bâtiments, dont un maison d'habitation de construction récente et une ancienne grange :
 - la maison d'habitation construite en maçonnerie, se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un étage et de combles perdus. Surface habitable : 223 m² ;
 - l'ancienne grange construite également en maçonnerie est dans son état d'origine et vétuste.

Cadastres section C lieu dit « Devant la Côte » :
 - n° 1210, d'une contenance de cinq ares et quarante et un centiares (5 a 41 ca) ;
 - n° 1214, d'une contenance de trois ares et vingt-neuf centiares (3 a 29 ca) ;
 - n° 1216, d'une contenance de trois ares cinquante-deux centiares (3 a 52 ca).
 Soit au total 12 a 22 ca.

Le bien immobilier est incoupé au jour du procès-verbal descriptif.
 Mise à prix : 80.000 euros (quatre-vingt mille euros).

Date et heure de visite : organisée par la SCP ANTOINE-PERRIN, huissiers de justice associés, 14, rue Emile-Zola, 90000 Belfort, le deuxième vendredi précédant la vente, soit le vendredi 25 mai 2018, sur une plage horaire de deux heures, soit de 14 h à 16 h.
 Pour prendre rendez-vous, contacter l'étude au 03.84.28.03.86.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de Belfort, les frais étant supportés par l'adjudicataire, en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le tribunal de grande instance de Belfort sous le n° 17/00038 et auprès de M^{re} Sylvie MARCON-CHOPARD, avocat au barreau de Belfort, y demeurant 10, rue Reiset.

Sylvie MARCON-CHOPARD
 Avocat
 884791600

SMC Sylvie MARCON-CHOPARD
 10, rue Reiset, 90000 Belfort
 Tél. 03.84.90.45.10, fax : 03.84.90.45.14, avocat@avocat-chopard.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN 1 LOT

Lundi 4 juin 2018 à 14 h 30, au tribunal de grande instance de Belfort, palais de justice, 9, place de la République, 90000 Belfort, tel. 03.84.58.53.00, il sera procédé à la vente d'un bien immobilier, situé sur la commune de Valdoie :

Dans un ensemble immobilier situé à Valdoie, 9, avenue Général-de-Gaulle, ZAC du Bois-d'Arsoy, comprenant : au deuxième étage : un appartement qui se développe au deuxième étage et dans les combles aménagés, de type F6, comprenant une entrée, cuisine-séjour, deux salles de bains, trois W.C., quatre chambres, buanderie, atelier. Superficie totale : 182,21 m².
 Cadastres section RH n° 162, pour une contenance de 1 hectare 2 ares et 84 centiares (1 h 2 a 84 ca).
 Et les cent cinquante-deux/dix millimètres (152/10.000) de la propriété du sol et des parties communes générales.
 Formant le lot numéro soixante-cinq (65).

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par M^{re} Jacques LEHMANN, notaire à Belfort, le 28 mars 1991, dont une copie authentique a été publiée à la publicité foncière de Belfort le 24 avril 1991, volume 1991 F n° 1224.

Le syndic de copropriété est la CGS IMMOBILIER.
 L'appartement est incoupé au jour du procès-verbal descriptif.
 Mise à prix : 65.000 euros (soixante-cinq mille euros).

Dans l'hypothèse où la mise à prix ne serait pas couverte, elle pourrait être baissée, immédiatement et sans nouvelle publicité, d'un quart, puis de moitié. Les enchères ne peuvent être inférieures à la somme de mille euros (1.000 €).

Date et heure de visite : organisée par la SCP ANTOINE-PERRIN, huissiers de justice associés, 14, rue Emile-Zola, 90000 Belfort, le vendredi 10 jours avant la vente, soit le vendredi 25 mai 2018, sur une plage horaire de deux heures, soit de 14 h à 16 h 30.
 Contacter l'étude au préalable (tél. 03.84.28.03.86).

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de Belfort, les frais étant supportés par l'adjudicataire, en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le tribunal de grande instance de Belfort sous le n° 18/00010 et auprès de M^{re} Sylvie MARCON-CHOPARD, avocat au barreau de Belfort, y demeurant 10, rue Reiset.

Sylvie MARCON-CHOPARD
 Avocat
 884937700

Autres avis

Communauté de communes des Vosges du Sud

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Procédure de mise en compatibilité du PLU de Saint-Germain-le-Châtelet avec une déclaration de projet

Par délibération en date du 3 avril 2018 le conseil communautaire a décidé de prescrire une mise en compatibilité du PLU de Saint-Germain-le-Châtelet avec une déclaration de projet pour installer un relais de téléphonie mobile.

La concertation préalable se déroulera du 14 au 30 mai 2018.

Le dossier de concertation sera téléchargeable sur le site Internet de la Communauté de communes (www.ccvosgesuds.com) et sur le site Internet de la commune (www.saintgermain-lechatelet.fr).

Le dossier sera également consultable sur support papier à la mairie de Saint-Germain-le-Châtelet et au siège de la Communauté de communes à Grosognagny.

Pendant la durée de la concertation, les observations du public pourront être consignées sur un registre mis à disposition à la mairie de Saint-Germain-le-Châtelet et au siège de la Communauté de communes à Grosognagny.

Un bilan sera établi au terme de cette concertation puis diffusé sur le site Internet de la Communauté de communes et sur le site Internet de la commune.

Le vice-président
J.-C. HUNOLD
 866732500

Announces légales
TRANSMETTEZ VOS FICHIERS
AU FORMAT WORD
lelegales@estrepublikain.fr

GRATUITEMENT
DE CHAQUE JOUR NEUF
AVIS DE MARCHÉ
francemarchés.com
 TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS

18 ANNONCES LÉGALES

Jeu 14 juin 2018

AVIS PUBLICS

Communauté de communes des Vosges du Sud

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure de mise en compatibilité du PLU de Saint-Germain-le-Châtelet avec une déclaration de projet

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Germain-le-Châtelet avec une déclaration de projet, pendant une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 18 juin 2018 à 9 h 30 au mercredi 18 juillet 2018 à 19 h inclus.

Au terme de cette enquête publique, la déclaration de projet qui emportera l'approbation des nouvelles dispositions du PLU sera adoptée par le conseil communautaire, autorisé compétent pour prendre la décision, représenté par son président, M. Jean-Luc ANDERHUBBER.

M. Christian PANGNISSI, officier de gendarmerie retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Besançon.

Le dossier de mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Germain-le-Châtelet avec une déclaration de projet, comprendra les informations sur le projet, le bilan de la concertation préalable et les avis des personnes publiques associées.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consulter ses observations sur le registre ouvert à cet effet, établi sur feuilles non mobiles, coté et parafé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition à la mairie de Saint-Germain-le-Châtelet aux jours et horaires habituels d'ouverture :
- mardi : de 9 h 30 à 12 h ;
- mercredi : de 16 h à 19 h ;
- jeudi : de 14 h à 17 h.

En outre, le public pourra consulter l'intégralité du dossier et y consigner ses observations sur le site internet de la Communauté de communes des Vosges du Sud à cette adresse : www.ccvosgesdu.sud.fr, rubrique « aménagement de l'espace » volet « urbanisme », dossier « mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Germain-le-Châtelet ».

Les observations pourront également être formulées par écrit et transmises par voie postale à l'adresse suivante : maire de Saint-Germain-le-Châtelet, à l'attention de M. Christian PANGNISSI, commissaire enquêteur, 3, route de Bourg, 50110 Saint-Germain-le-Châtelet.

Tout personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Communauté de communes des Vosges du Sud.

M. le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations au mairie de Saint-Germain-le-Châtelet (5, route de Bourg) aux jours et horaires suivants :

- lundi 18 juin 2018 de 9 h à 12 h ;
- samedi 30 juin 2018 de 9 h à 12 h ;
- mercredi 18 juillet 2018 de 16 h à 19 h.

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lelegales@estrepubliain.fr

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article L. le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente (30) jours pour transmettre au président de la Communauté de communes des Vosges du Sud, le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à M^{me} le Préfet du Territoire de Belfort et à M. le Président du tribunal administratif de Besançon. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Germain-le-Châtelet, 3, route de Bourg et au siège de la Communauté de communes des Vosges du Sud, allée de la Grande Prairie à Gromagny pendant une durée d'un an.

Cet avis sera affiché à la mairie de Saint-Germain-le-Châtelet, sur les différents panneaux municipaux de la commune, à la Communauté de communes des Vosges du Sud, allée de la Grande Prairie à Gromagny ainsi que sur les sites Internet de la Communauté de communes des Vosges du Sud (www.ccvosgesdu.sud.fr) et de la commune de Saint-Germain-le-Châtelet (www.saint-germain-le-chatelet.fr).

AVIS DE CESSIION PARTIELLE DE FONDS DE COMMERCE

892017400

Aux termes d'un acte sous seing privé signé le 19 avril 2018 à Soultz (68360), enregistré au SLS de Belfort le 29 mai 2018, dossier 2018/08100 - référence 2018 A 00513, la Société DIAMAA ALL S.A.R.L. au capital de 5.000 €, dont le siège social est situé 51, faubourg de Mombesland, 90000 Belfort, immatriculée au RCS de Belfort sous le numéro 502 366 818 RCS Belfort, représentée par son gérant, M. Ali DJAMAA, a vendu à la Société ABM, société par actions au RCS de Colmar TI, dont le siège social est fixé 14, rue des Bouchères à Soultz, Haut-Rhin (68360), représentée par son président, M. Badr ELKORCHI, demeurant 14, rue des Bouchères, 68360 Soultz, Haut Rhin, né le 19 juillet 1992 à Guebwiller (68300), de nationalité française, marié, un fonds de commerce de vente de produits alimentaires sous vide et congelés, vente de produits de droguerie, de parfums et hygiène et vente, en gros, de denrées alimentaires en carton, aluminium et plastique, déballages alimentaires en carton, aluminium et plastique, sis et exploité à Belfort (90000) 22, avenue d'Altkirch, pour lequel le vendeur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Belfort sous le numéro 502 366 818, n° SIRET 502 366 818 00024, code NAF 1011Z.

Les parties étant d'accord d'exclure l'expressément de la présente vente, le commerce de la transformation et de conservation de viande de boucherie, le commerce de transformation et de conservation de produits alimentaires sous vide et congelés, vente de produits de droguerie, de parfums et hygiène et vente en gros de denrées alimentaires en carton, aluminium et plastique et vente présentement vendus.

Le fonds de commerce comprenant :
- l'enseigne, la clientèle, l'achalandage, les fichiers ;
- le droit pour le temps qui reste à courir à partir de la date de jouissance, au bail, et après amodiation, locaux où est exploité le fonds de commerce ;
- le mobilier commercial, le matériel et outillage, les équipements servant à son exploitation ;
- le stock de marchandises ;
- Il est précisé que la fonds ne comprend aucune marchandise.
L'entrée en jouissance a été fixée au 19 avril 2018.

La présente vente de fonds de commerce est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 40.000 € (quarante mille euros), se décomposant comme éléments corporels : 20.000 € ; éléments incorporels : 20.000 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude de M^{re} ANTOINETTE et BERLIN, qual. Vanden, 90000 Belfort.

Pour avis
894549300

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE (extrait) SERVICES

TERRITOIRE HABITAT (OPH) lance une consultation en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles 25-1, 1^{er} et 67 a du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pour :

MISSIONS OPC ET MOS POUR LA RÉHABILITATION ÉNERGETIQUE ET DE CONFORT DE 127 LOGEMENTS SITUÉS QUARTIER « LES PLOTS » A 90600 BEAUCOURT

Avis complet sur : www.th90.fr
Dossier de consultation disponible sur : www.achatpublic.com
ou sur demande par mail à : marches@th90.fr

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1,82€ HT pour l'année 2018.

ANNONCES LÉGALES OFFICIELLES

ANNONCES LÉGALES

TRANSFERTS ZYOS FICHIERS

AU FORMAT WORD

lelegales@estrepubliain.fr